
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1955

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 29 juin 1955. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné :

— M. de Villoutreys comme rapporteur des projets de loi :

a) (n° 329, année 1955) portant ratification du décret n° 54-454 du 24 avril 1954 qui porte modification du tarif des droits de douane d'importation, ainsi que réduction ou rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits ;

b) (n° 330, année 1955) portant modification de la loi n° 52-861 du 21 juillet 1952 et de la loi n° 54-282 du 15 mars 1954 relatives à la répartition des indemnités accordées par les Etats yougoslave, tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français ;

— M. Rochereau comme rapporteur du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Sur le rapport de M. Fousson, elle a ensuite adopté dans le texte voté par l'Assemblée Nationale le projet de loi (n° 189, année 1955) portant ratification de décrets tendant à modifier certains tarifs de droits de douane d'importation et d'exportation.

Enfin, la commission a décidé de demander la discussion immédiate de ce dernier projet de loi.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 29 juin 1955. — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— M. Brunhes a été désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 244, année 1955) tendant à dispenser du service militaire en France, en temps de paix, les jeunes Français ayant satisfait à la loi militaire d'un pays de l'O. T. A. N., non lié à la France par un accord de réciprocité, et la proposition de loi (n° 266, année 1955) tendant à autoriser les jeunes Français résidant à l'étranger à devancer l'appel de leur classe.

M. Aubé a été désigné pour rapporter le projet de loi (n° 278, année 1955), accordant une majoration d'ancienneté de grade aux militaires des réserves nommés aux grades de médecin, pharmacien ou vétérinaire sous-lieutenant de réserve ou aux grades de médecin ou pharmacien-chimiste de 3^e classe de réserve.

La commission a décidé de surseoir à la désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 350, année 1955) portant organisation de la Défense nationale, jusqu'après sa réunion constitutive suivant le renouvellement de la moitié du Conseil de la République.

Jeudi 30 juin 1955. — *Présidence de M. Rotinat, président.* —

La commission a décidé de proposer l'adoption sans modification du rapport de la commission des finances, sur le projet de loi (n° 358, année 1955), portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses des services militaires pour le mois de juillet 1955.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 29 juin 1955. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a confié à M^{me} Devaud le rapport sur la proposition de loi (n° 287, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser la cession d'un terrain par la Ville de Paris en vue de la reconstruction de l'hôpital Ambroise Paré.

Puis elle a désigné M. Parisot comme rapporteur de la proposition de résolution de M. Clavier (n° 231, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à doter toutes les catégories d'établissements hospitaliers publics d'une direction administrative.

FINANCES

Judi 30 juin 1955. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le projet de loi portant annulation de crédits provisoires applicables aux dépenses des services civils pour le mois de juillet 1955.

Après avoir entendu les explications de son rapporteur général M. Pellenc, qui a évoqué une fois de plus la nécessité de réformes de structure dans les services publics, elle a décidé d'adopter le projet de loi sans modification.

Ensuite la commission a entendu M. Jacques Debu-Bridel, rapporteur pour avis de la proposition de loi tendant à la création d'un comité interprofessionnel du cassis de Dijon. Elle propose de confirmer la position prise en première lecture par le Conseil de la République, en demandant l'adoption d'une motion préjudicielle tendant à repousser l'ensemble de la proposition.

Enfin le projet de loi portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses des services militaires pour le mois de juillet 1955 a été adopté conforme au texte de l'Assemblée Nationale.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 28 juin 1955. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu le rapport de M. Molle sur la proposition de loi (n° 134, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la location-gérance des fonds de commerce et des fonds artisanaux.

Le rapporteur a exposé l'économie de la proposition de loi et appelé l'attention de ses collègues sur un certain nombre de difficultés. La commission lui a confié le soin de rédiger un nouveau texte qu'elle examinera au cours d'une prochaine réunion.

Approuvant les conclusions de son rapporteur, M. Molle, la commission a, ensuite, rejeté, par 3 voix contre 2, la proposition de loi (n° 160, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à l'assistance judiciaire en matière de délais d'expulsion.

Elle a, enfin, examiné officieusement la proposition de loi (n° 10965 A. N. 2^e législ.), tendant à proroger la loi n° 48-1977 du 31 décembre 1948 maintenant dans les lieux les locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française et fixant le prix des loyers applicables.

A l'unanimité, le principe d'une prorogation de 18 mois de la loi du 31 décembre 1948 a été approuvé. M. Marcihacy a été chargé d'étudier ce texte.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES
ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION

Mardi 28 juin 1955. — *Présidence de M. Gatwing, président.* — La commission a procédé à un nouvel examen du rapport de M. Radius, sur la proposition de loi (n° 103, année 1955), tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi » par les mots « travailleurs déportés ».

Revenant sur une décision précédente, elle a décidé, par 7 voix contre 5, d'adopter le rapport et, en conséquence, de proposer un avis défavorable à l'adoption de la proposition de loi.

SUFFRAGE UNIVERSEL,
CONTROLE CONSTITUTIONNEL,
RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 28 juin 1955. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a entendu le rapport présenté par M. Michel Debré sur la résolution (n° 328, année 1955) tendant à décider la révision des articles 17, 49, 50, 51, 60 à 82 inclus et 90 de la Constitution.

Suivant son rapporteur, la commission a adopté, sans la modifier, la résolution votée par l'Assemblée Nationale le 24 mai 1955. Elle a cependant chargé M. Debré de demander au Conseil de la République le vote d'une motion, annexe à la résolution. Cette motion inviterait l'Assemblée Nationale à élaborer, tout d'abord, un projet de loi portant révision de l'article 90, afin de permettre, par la suite, une réforme étendue de la Constitution selon une procédure différente de celle en vigueur actuellement. La date du 19 juillet a été définitivement retenue pour le débat en séance publique.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 29 juin 1955. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a procédé à un premier examen du rapport de M. Abel-Durand sur le projet de loi (n° 208, année 1955) modifiant les articles 173 à 176 du Livre II du Code du Travail.

Elle a ensuite désigné comme rapporteur :

a) M^{me} Devaud de la proposition de résolution (n° 248, année 1955), de M. Walker, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi relatif à la conciliation et à l'arbitrage des conflits collectifs du travail ;

b) M. Abel-Durand, de la proposition de loi (n° 334, année 1955) tendant à assurer la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Enfin M. Abel-Durand a été chargé de procéder à un premier examen de la proposition de résolution (n° 257, année 1955), de M. Pezet, tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés aux professeurs et instituteurs privés français en service à l'étranger, dans le cadre des crédits du Fonds National des Assurances Sociales, régime général.

AFFAIRES D'INDOCHINE

Mardi 28 juin 1955. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Denis Baudoin, Conseiller de l'Union Française, revenu récemment d'une mission d'information en Indochine, sur la situation actuelle au Nord et au Sud-Vietnam.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DES FORMALITÉS DE FRONTIÈRES

Mardi 28 juin 1955. — *Présidence de M. Pinton, président.* — La commission a examiné, en présence de M. Arthaud-Macary, de la Direction générale du Tourisme, et de MM. Rannou et Hazebroucq, de la Direction générale des douanes, les améliorations qui pourraient être apportées aux formalités exigées des automobilistes franchissant les frontières. La question du laisser-passer et du dyptique a été particulièrement étudiée.

Après avoir communiqué à la commission une lettre de M. Kiesinger, Président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag, donnant son accord à une visite conjointe des parlementaires français et allemands à Kehl, le président a proposé que ce déplacement ait lieu à la fin de juillet.